

1. GENERALITES

Les présentes Conditions Générales de Vente, ci-après désignées « CG » sont valables à compter du 1^{er} Mars 2018, sont accessibles à tout moment sur le site www.ltmgroupe.fr et prévalent sur toute autre version ou tout autre document contradictoire. Les CG ont pour objet de définir l'ensemble des modalités et conditions générales d'exécution Prestations commandées par le Client à LTMGROUPE. Les relations contractuelles entre les Parties seront définies par un Contrat fixant les modalités et conditions particulières d'exécution. La validité du Contrat implique l'acceptation préalable des présentes CG. Le Client reconnaît avoir pris connaissance au moment de la passation du Contrat des présentes CG et déclare expressément les accepter sans réserve.

2. DEFINITIONS

CG : Désigne les présentes conditions générales d'exécution des marchés de travaux.

Prestations : Désigne de façon générale l'ensemble des services, fourniture de matériels et exécution des travaux commandés par le Client à LTMGROUPE.

Contrat : Désigne les documents définissant le périmètre et les conditions particulières d'exécution des prestations.

Services : Désigne les prestations de conseil, d'étude, de mise en service, de dépannage, de maintenance et tout service après-vente.

Matériels : désigne les fournitures et équipements fournis par LTMGROUPE dans le cadre de ses prestations.

Client : Désigne la personne physique ou morale commanditaire des prestations au Groupe LTM.

LTMGROUPE : Désigne LTMGROUPE et ses filiales notamment les sociétés « La Technique Moderne » et « Les Techniques maintenances » Parties : Désigne le Client et LTMGROUPE

Sous-traitant : Désigne la société tierce autorisée à intervenir en qualité de sous-traitant du groupe LTM

3. COMMANDES

3.1 Le retour de l'offre signée par le Client et portant la mention « Bon pour acceptation » équivaut à une commande. Une commande est réputée acceptée par LTMGROUPE qu'après en avoir accusé réception. La validité de la commande implique l'acceptation préalable, expresse entière et sans réserve par le Client des présentes CG. 3.2 Le prix des Prestations est fixé par le Contrat, suivant un délai d'exécution défini par le calendrier prévisionnel du Contrat. 3.3 Pour toute modification par le Client des Prestations initialement définies dans le Contrat, LTMGROUPE informera le Client au plus tard dans les sept (7) jours à compter de la demande écrite du Client, des nouveaux délais d'exécution du Contrat et plus généralement de toute autre incidence résultant directement de ces modifications. LTMGROUPE n'exécutera les modifications correspondantes qu'après avoir obtenu l'accord écrit préalable du Client sur les modifications des conditions d'exécution dudit Contrat. 3.4 Sauf défaillance de LTMGROUPE, tout acompte reçu à la commande est définitivement acquis. 3.5 En cas d'annulation d'une commande de prestations, la partie de la commande exécutée ou en cours d'approvisionnement à la date de réception de la notification écrite d'annulation devra être intégralement payée à LTMGROUPE. 3.6. Les documents contractuels sont les suivants, ils prévalent l'un sur l'autre dans l'ordre ci-après :

- Le marché de travaux
- Le devis descriptif des travaux à exécuter
- Les dessins, plans et coupes définissant l'ouvrage
- Le planning ou le calendrier d'exécution
- Les présentes conditions générales (CG)
- La norme Afnor NF P 03-001 (édition 2017)

4. PRIX

4.1 Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande. LTMGROUPE s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande. 4.2 Sauf stipulation contraires, nos prix ne comprennent aucune contraintes à la présence de plomb ou d'amiante dans les locaux. 4.3 Le contrat entrera en vigueur à la date de réception de l'acompte égal à 30% du montant de la commande TTC, sauf stipulation contraire mentionnée dans l'offre. 4.4 Aucun acompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé. 4.5 Toutes les modifications apportées au chantier feront l'objet d'avenant chiffrés conclus entre LTMGROUPE et le Client.

5. PAIEMENTS

5.1 Un acompte de 30% est à régler à la commande. 5.2 Le Client s'oblige à payer au comptant et à réception de la facture. En cas d'accord de paiement échelonné entre les parties, le non paiement d'une seule

échéance entraînera de plein droit et à la seule initiative de LTMGROUPE la déchéance du terme. 5.3 Pour toute somme non payée à son échéance ou tout règlement non conforme au montant facturé LTMGROUPE se réserve le droit de suspendre la prestation, objet de la commande concernée. Il en avertira son Client par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans le cas de dénonciation ou d'annulation, la responsabilité de LTMGROUPE est dérogée de toutes les conséquences pouvant résulter de la cessation de sa prestation.

6. CLAUSE RESOLUTOIRE

6.1 Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause 5.4 relative au " défaut de paiement " le Client ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit après mise en demeure demeurée infructueuse à l'expiration d'un délai de quinze jours et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de LTMGROUPE.

7. RESERVE DE PROPRIETE

7.1 LTMGROUPE se réserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix en principal, intérêts et accessoires. Ne constitue pas un paiement, remise de traite ou de tout titre créant une obligation de payer, le paiement étant réputé réalisé qu'à l'encaissement effectif des sommes dues. 7.2 Le Client s'interdit de les donner en gage ou en garantie à toute autre personne que LTMGROUPE à quelque titre que ce soit avant paiement du prix. 7.3. En cas de non-paiement à l'échéance prévue, LTMGROUPE pourra exiger la restitution immédiate des produits aux frais du Client. La vente s'en trouverait automatiquement résiliée à l'instant de la restitution.

8. LIVRAISON

8.1 Les travaux seront réalisés dans les délais mentionnés sur le marché de travaux. 8.2 Le lieu d'exécution devra, à la date de démarrage, être accessible et les ouvrages préparatoires réalisés de façon à permettre l'engagement des travaux. A défaut, l'entreprise se réserve le droit de modifier ses conditions d'intervention, et en particulier en termes de délais, conditions techniques, conditions de prix. 8.3 Le délai d'exécution est prolongé à raison des avenants au marché ou de la durée des retards provoqués par le client, tels que l'impossibilité d'accès au chantier ou les retards de paiement. Le délai d'exécution est également prolongé en cas de force majeure, d'intempéries, de grève générale de la profession, à l'exception des jours de grève propres à l'entreprise en particulier. 8.4. LTMGROUPE est déchargé de plein droit de tout engagement relatif aux délais de livraison :

- Dans le cas où les conditions de paiement n'auraient pas été observées par le Client.
- Dans le cas où les renseignements techniques ou commerciaux à fournir par le Client et nécessaires à l'exécution de la commande ne seraient pas arrivés en temps voulu.
- En cas de force majeure ou d'événements tels que : lock-out, grève, épidémie, guerre, sabotage, réquisition, incendie, dégâts des eaux, accidents d'outilage, rebut de pièces importantes en cours de fabrication, interruptions ou retards dans les transports ou réception des matières premières, comme toute autre cause amenant un chômage total ou partiel pour LTMGROUPE ou ses fournisseurs.
- Redressement ou liquidation judiciaire de son ou ses fournisseurs. Il en est de même pour tout retard dans les travaux préparatoires, projets et études.

8.5 LTMGROUPE s'efforcera toujours de tenir le client au courant, en temps opportun, de la survenance ou de la cessation des cas ci-dessus cités.

9. RECEPTION DE CHANTIER

9.1 La réception du chantier résulte de la signature par le client du document « Procès-verbal de réception ». Le client vérifie les matériels et ouvrages et fait, le cas échéant, toute réserve en cas d'anomalie, d'avarie ou de manquement aux engagements pris par contrat. Commerce. 9.2 A défaut de ces réserves, la responsabilité de LTMGROUPE ne peut être mise en cause. 9.3 Le client s'engage à ne pas retarder la réception. A compter de celle-ci, les équipements sont aux risques du client, même en cas ou la clause de réserve de propriété reçoit application.

10. CERTIFICAT CEE

10.1 Si le chantier donne droit au certificat d'économie d'énergie, le client atteste sur l'honneur qu'il fournit exclusivement à LTMGROUPE l'ensemble des documents permettant de valoriser ces opérations au titre des Certificats d'Economies d'Énergie, et qu'il ne signera ni ne communiquera de documents similaires avec aucun autre acteur du dispositif Certificats d'Economies d'Énergie.

11. FORCE MAJEURE

11.1 L'exécution des obligations incombant à chacune des Parties aux termes des présentes CG sera suspendue par la survenance d'un événement constitutif de force majeure dans l'acceptation usuelle de ce terme et incluant notamment, sans que cette liste soit limitative, les catastrophes naturelles, les actes de l'autorité publique, les embargos, les grèves, les conditions climatiques exceptionnelles empêchant la livraison, les insurrections, les émeutes. La Partie désignant invoquer un tel événement devra en notifier immédiatement à l'autre le commencement et par la suite, le cas échéant, la fin, sans quoi elle ne pourra être déchargée de sa responsabilité. 11.2 L'autre Partie se réserve le droit de vérifier et de contrôler la réalité des faits. Les deux Parties mettront en œuvre tous leurs efforts pour prévenir ou réduire les effets d'une inexécution de la convention causée par cet événement. L'exécution des obligations reprendra son cours normal dès que l'événement constitutif de force majeure aura cessé. 11.3 Dans le cas où l'événement qui donne lieu au cas de force majeure se prolonge pendant plus d'un (1) mois, la Partie à laquelle le cas de force majeure est opposé peut résilier, immédiatement et de plein droit, le Contrat, sans indemnité.

12. RETRACTATION

12.1 Conformément aux dispositions fixées par l'article L121-16-1 du code de la consommation, le Client contacté par LTMGROUPE par voie de démarchage se réserve la possibilité et le droit de se rétracter de son engagement dans un délai de quatorze (14) jours francs à compter de la commande ou de l'acceptation du devis, sans avoir à justifier de motif, ni à payer de pénalités. 12.2 Pour exercer son droit de rétractation, le Client devra nous informer de sa décision en nous adressant, avant l'expiration du délai de 14 jours, le formulaire de rétractation joint à la commande ou à l'acceptation du devis. 12.3 Aucune livraison et aucun travaux ne sera engagé avant l'expiration de la date limite du délai de rétractation

13. GARANTIE, RESPONSABILITE & ASSURANCES

13.1 LTMGROUPE garantit au Client la bonne exécution de ses Prestations, telles que définies dans le Contrat. 13.2 Les marchandises sont garanties contre tout défaut de matière ou de fabrication dans les conditions prévues par le constructeur, correspondant à la garantie légale en vigueur. 13.3 LTMGROUPE décline toute responsabilité pour tout dommage, dysfonctionnements, anomalies ou défauts qui résulteraient d'une utilisation anormale des matériels par le Client. La garantie ne s'applique pas en cas de stockage défectueux et de faute de l'utilisateur, négligence, imprudence, défaut de surveillance ou d'entretien, inobservation des consignes de préconisation ou d'emploi, utilisation d'un fluide de qualité insuffisante. 13.4 Toute garantie est également exclue pour des incidents résultant de cas fortuits ou de force majeure, ainsi que pour les détériorations, remplacements ou réparations qui résulteraient de l'usure normale du matériel. 13.5 La garantie de nos produits est limitée, soit au remplacement des produits défectueux, soit à la restitution de leur prix à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommage et intérêts. 13.6 Les notices d'utilisation et d'installation seront considérées comme ayant été réceptionnées par le client à défaut de réclamation par lettre recommandée avec AR par celui-ci dans un délai de 72 heures après la livraison du produit. 13.7 En aucune circonstance, LTMGROUPE ne sera tenu d'indemniser les dommages immatériels non consécutifs à un dommage matériel. 13.8. L'ensemble de nos prestations sont garanties dans les conditions légales de la garantie décennale et de la responsabilité civile auprès de la société MMA, 14 Bd. Marie et Alexandre OYON – 72030 LE MANS, Cedex 9. Une attestation peut être délivrée sur simple demande auprès de nos services.

14. RESILIATION

14.1. En cas d'inexécution de ses obligations par l'une des parties, le contrat pourra être résilié par le créancier de l'obligation inexécutée, 3 jours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante. 14.2. Dans le cas où le Client résilierait le marché dans les conditions prévues à l'article 1794 du code civil, l'indemnité à verser à LTMGROUPE sera calculée conformément aux dispositions de cet article.

15. DROIT APPLICABLE

15.1 Les présentes CG et le Contrat sont soumis, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français. 15.2 Tous les litiges auxquels les CG et le Contrat pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites relèveront, à défaut de règlement amiable, de la compétence du tribunal de grande instance instance du lieu d'exécution du contrat, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

FORMULAIRE DE RETRACTATION

Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter de votre achat

LTMGROUPE

Rue Marcel Brault 89110 AILLANT SUR THOLON

Tél: 03 86 63 58 90

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente des produits ci-dessous (indiquer le numéro de commande)

Nature des travaux :

N° de commande :

Datée du :

Nom du client :

Adresse du client :

Date :

Signature du Client :